

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2024-16

OBJET : TABLEAU DES EFFECTIFS

L'an 2024, le 13 mars à 18H30, le Conseil municipal de la Ville de Cordemais, légalement convoqué le 06/03/2024 en SALLE PANORAMIQUE - HIPPODROME DE LA LOIRE - CORDEMAIS, sous la présidence de Monsieur Daniel GUILLÉ, Maire.

Etaient présents :

Daniel GUILLÉ, Thierry GADAIS, Franck CLOUET, Lydie RETAILLEAU, Yves-Marie DELANOE, Katell RABY, André LANCIEN, Emilie CHAPALAIN, Didier PROUX, Solène LAUNAY, Stéphanie MELOT, Patrice DRAIGNAUD, Aude JOUSSE, Guinard MARNE, Pierre LAUDEN, Benoit LONGEON, Didier CHAUVIERE, Philippe MIKO

Etaient excusés avec procuration :

Pascale CORMERAIS pouvoir à Thierry GADAIS
Alexia ROUSSEAU pouvoir à André LANCIEN
Cécile SACHOT pouvoir à Pierre LAUDEN
Audrey TENEZ pouvoir à Guinard MARNE
Karine DESVARD pouvoir à Lydie RETAILLEAU
Anaïk FOURDILIS pouvoir à Benoit LONGEON

Etaient absents :

Bruno FOUCHARD, Nathalie SCOUARNEC-VERBECQ, Pascal PHILIPPE

Désignation d'un secrétaire de séance : Emilie CHAPALAIN a été désignée secrétaire de séance,

Rapporteur : Franck CLOUET

VU la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, et notamment son article 88 ;
VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2313-1, R2313-3, R2313-8 ;
VU le Code Général de la Fonction Publique, notamment son article L313-1 ;
VU le décret n°91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet ;
VU les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n°84-53 susvisée ;
VU l'arrêté 2022-216 adoptant les Lignes Directrices de Gestion ;
VU la commission « Relations sociales » en date du 19 février 2024 ;
VU l'avis du Comité Social Territoriale en date du 22 février 2024 ;

EXPOSÉ

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Social Technique.
Considérant les différentes créations, modifications et suppressions d'emplois nécessitées par les besoins des services et mouvements du personnel, l'Adjoint au Maire propose d'effectuer une mise à jour du tableau des effectifs telle que présentée avec :

Créations de postes :

Emplois permanents :

Dans le cadre d'un avancement de grade

Département de Loire Atlantique – Commune de Cordemais

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

- ✓ 1 Rédacteur principal 1^{ère} classe à 100%
- ✓ 1 Agent de maîtrise principal à 100 %

Emplois permanents :

Dans le cadre d'un recrutement

- ✓ 1 Adjoint Administratif à 100 %

Emplois non permanents :

Dans le cadre d'un contrat de projet

- ✓ 1 Attaché à 100 %

Annexe 10 : CM 21-12-2023 - Tableau des effectifs

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **DECIDE** de la création du d'un poste non permanent dans le cadre d'un contrat de projet selon les modalités ci-dessus ;
- **AUTORISE** la mise à jour du tableau des effectifs en conséquence et tel que présenté en annexe ;
- **INSCRIT** au budget les écritures nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Motion adoptée par 21 voix Pour et 0 voix Contre, Abstention : 3.

Le Maire

Daniel GUILLÉ

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus



EP : Emploi permanent
 RP : Réception par le préfet : 15/03/2024
 EN : Emploi Non
 Publication : 18/03/2024
 TC : Temps complet

TCN : Temps non complet

Emploi Contractuel : Emploi pouvant être pourvu par un contractuel (article 3-3 de la loi du 26/01/1984)

AVG : Avancement de Grade

EMPLOI/POSTE	EMPLOIS						EFFECTIFS						OBSERVATIONS			
	Catégorie	Date de création ou modification Référence délibération	EP	ENP	Fin de contrat	Temps de travail hebdomadaire de l'emploi créé en heures	Emploi Contractuel : Emploi pouvant être pourvu par un contractuel (article 3-3 de la loi du 26/01/1984)	Pourvu	non pourvu	Motif	Grade de l'agent qui occupe le poste					
												A		B	C	TC
DIRECTION GÉNÉRALE																
Directeur Général des Services					31/10/2024		1,00	100,00%	35			1			Attaché principal	
Adjoint au Directeur Général des Services					02/05/2024		1,00	100,00%	35			1			Attaché	
Directeur des Affaires Générales							1,00	100,00%	35			1	1	A pourvoir	Attaché principal	
Responsable Finances							1,00	100,00%	35			1			Adjoint administratif principal 2ème classe	
Responsable Communication							1,00	100,00%	35			1			Adjoint administratif principal 1ère classe	
Responsable Service à la population							0,90	90,00%	31,5			1			Rédacteur principal 1ère classe	
Responsable Service à la population							0,90	90,00%	31,5			1	1	AVG 13/03/2024	Rédacteur principal 1ère classe	
Responsable CCAS							1,00	100,00%	35			1	1	Détachement	Adjoint administratif	
Adjointe de Direction Générale							1,00	100,00%	35			1			Adjoint administratif principal 1ère classe	
Gestionnaire Ressources Humaines							1,00	100,00%	35			1			Adjoint administratif principal 1ère classe	
Gestionnaire Ressources Humaines							1,00	100,00%	35			1			Rédacteur	
Gestionnaire Ressources Humaines							1,00	100,00%	35			1		Décharge synd	Adjoint administratif principal 1ère classe	
Assistante de Direction							1,00	100,00%	35			1			Adjoint administratif principal 1ère classe	
Animateur					07/03/2024		0,80	80,00%	28			1	1		Animateur	
Chargé de communication					05/11/2026		1,00	100,00%	35			1			Adjoint administratif principal 2ème classe	
Chargé de communication							0,57	57,14%	20			1			Adjoint administratif principal 2ème classe	
Illustrateur dessinateur							1,00	100,00%	35			1			Brigadier chef principal	
Photographe et agent de médiathèque							1,00	100,00%	35			1			Adjoint administratif principal 1ère classe	
Chargé d'accueil, urbanisme, foncier							1,00	100,00%	35			1			Adjoint administratif principal 1ère classe	
Chargé d'accueil, état civil, cimetière, banque postale							1,00	100,00%	35			1			Adjoint administratif	
Chargé d'accueil, LOP, accompagnement CCAS							1,00	100,00%	35			1			Adjoint administratif	
Chargé d'accueil et station biométrie							1,00	100,00%	35			1	1		Adjoint administratif	
Policier municipal							1,00	100,00%	35			1			Brigadier chef principal	
DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES																
Responsable du pôle Services Techniques							1,00	100,00%	35			1			Ingénieur principal	
Responsable du Centre Technique et voirie							1,00	100,00%	35			1			Adjoint technique	
Secrétaire du pôle technique, gestionnaire des salles							1,00	100,00%	35			1			Adjoint administratif Principal 1ère classe	
Responsable Espaces Verts							1,00	100,00%	35			1			Technicien principal 1ère classe	
Responsable Bâtiments							1,00	100,00%	35			1			Agent de maîtrise	
Responsable Bâtiments							1,00	100,00%	35			1	1	AVG 13/03/2024	Agent de maîtrise principal	
Agent du bâtiment							1,00	100,00%	35			1			Adjoint technique principal 1ère classe	
Agent du bâtiment							1,00	100,00%	35			1			Adjoint technique principal 2ème classe	
Agent du bâtiment							1,00	100,00%	35			1			Adjoint technique	
Agent Voie							1,00	100,00%	35			1			Agent de maîtrise principal	
Agent Voie							1,00	100,00%	35			1			Agent de maîtrise principal	
Agent Voie							1,00	100,00%	35			1			Adjoint technique	
Agent Voie							1,00	100,00%	35			1			Adjoint technique	
Agent Espaces Verts							1,00	100,00%	35			1			Agent de maîtrise principal	
Agent Espaces Verts							1,00	100,00%	35			1			Agent de maîtrise	
Agent Espaces Verts							1,00	100,00%	35			1	1	En disponibilité	Adjoint technique	
Agent Espaces Verts							1,00	100,00%	35			1			Adjoint technique	
Agent Espaces Verts							0,66	66,05%	23,12			1			Adjoint technique principal 2ème classe	
Technicien informatique					15/05/2025		1,00	100,00%	35			1			Technicien	
Vagueur							1,00	100,00%	35			1			Adjoint technique principal 1ère classe	
Apprenti					30/08/2024		1,00	100,00%	35			1			Apprenti	
DIRECTION DES AFFAIRES SCOLAIRES																
Responsable du pôle Vie Scolaire							1,00	100,00%	35			1			Rédacteur principal 1ère classe	
Responsable du restaurant scolaire							1,00	100,00%	35			1			Technicien	
Agent de production							1,00	100,00%	35			1			Adjoint technique	
Agent de production							0,80	80,00%	28			1			Adjoint technique	
Agent de production et entretien ménager					31/12/2024		0,25	35,00%	12,25			1			Adjoint technique	
Agent de production et entretien ménager					21/07/2024		0,39	38,57%	13,5			1			Adjoint technique	
Agent d'animation							0,20	20,00%	7			1			Adjoint technique	
Agent de restauration et entretien ménager							1,00	100,00%	35			1			Adjoint technique principal 1ère classe	
Agent de production et d'entretien ménager							0,33	35,00%	12,25			1			Adjoint technique	
ATSEM							1,00	100,00%	35			1			ATSEM principal 1ère classe	
ATSEM							1,00	80,00%	28			1			ATSEM principal 1ère classe	
ATSEM							0,86	85,71%	30			1			ATSEM principal 2ème classe	
ATSEM							0,86	85,71%	30			1			ATSEM principal 2ème classe	
Responsable de l'équipe scolaire et animation							1,00	90,00%	31,5			1			Agent de maîtrise	
Agent d'animation							1,00	100,00%	35			1			Agent de maîtrise principal	
Agent d'animation							0,36	36,00%	12,6			1			Adjoint d'animation	
Agent d'animation et transport scolaire							0,36	36,36%	12,73			1			Adjoint d'animation	
Agent d'animation							0,23	23,05%	8,06			1	1	En disponibilité	Adjoint d'animation	
Agent d'animation							0,20	20,00%	7			1			Adjoint d'animation	
Agent d'animation							0,20	20,00%	7			1	1	En disponibilité	Adjoint d'animation	
Agent d'animation							0,25	25,00%	8,75			1			Adjoint d'animation	
Agent d'animation					31/12/2024		0,20	20,00%	7			1			Adjoint d'animation	
Agent d'animation					07/07/2024		0,20	20,00%	7			1			Adjoint d'animation	
Agent d'animation					21/07/2024		0,20	20,00%	7			1			Adjoint d'animation	
Agent d'animation					31/12/2024		0,20	20,00%	7			1			Adjoint d'animation	
Agent de production et protocole							1,00	100,00%	35			1			Agent de maîtrise	
Agent de production							0,90	90,00%	31,5			1			Adjoint technique principal 1ère classe	
Agent d'entretien ménager							1,00	100,00%	35			1			Adjoint technique	
Agent d'entretien ménager							0,90	90,00%	31,52			1			Adjoint technique principal 1ère classe	
Agent d'entretien ménager							0,84	84,13%	29,55			1			Adjoint technique principal 2ème classe	
Agent d'entretien ménager					31/12/2024		0,70	70,00%	24,5			1			Adjoint technique	
Agent d'entretien ménager							0,75	75,00%	26,25			1			Adjoint technique principal 2ème classe	
Agent d'animation et transport scolaire																
DIRECTION DE LA CULTURE ET DE L'ÉVÉNEMENTIEL																
Responsable du pôle culture et événementiel					20/03/2024		1,00	100,00%	35			1			Attaché	
Responsable du pôle culture et événementiel					20/03/2025		1,00	100,00%	35			1	1	contrat de projet	Attaché	
Chargé de l'événementiel					04/07/2024		1,00	100,00%	35			1			Rédacteur	
TOTAUX							59	18	65,13			15	64	69	10	

